

**Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société**  
**(articles 234-8, 234-9 6° et 234-10 du règlement général)**

<b>UMANIS</b>  (Euronext Paris)
---------------------------------------

Dans sa séance du 20 janvier 2009, l'Autorité des marchés financiers a examiné la demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société UMANIS, émanant de MM. Laurent Piepszownik (à titre direct et indirect par l'intermédiaire de la société civile LP qu'il contrôle), Olivier Pouligny et Laurent Le Moigne, agissant de concert.

Les actionnaires susvisés détiennent de concert 43,48 % du capital et 55,15% des droits d'UMANIS, répartis comme suit (1):

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M. Laurent Piepszownik	8 089 639	32,85	14 912 659	44,83
Société civile LP	755 542	3,07	755 542	2,27
<i>Sous-total Laurent Piepszownik</i>	<i>8 845 181</i>	<i>35,92</i>	<i>15 668 201</i>	<i>47,11</i>
M. Laurent Le Moigne	390 200	1,58	645 184	1,94
M. Olivier Pouligny	1 471 557	5,98	2 027 668	6,10
<b>Total concert</b>	<b>10 706 938</b>	<b>43,48</b>	<b>18 341 053</b>	<b>55,15</b>

MM. Laurent Piepszownik et Olivier Pouligny envisagent de réaliser des acquisitions sur le marché, directement ou par l'intermédiaire des sociétés holding qu'ils contrôlent, dans les conditions suivantes :

- M. Laurent Piepszownik envisage d'acquérir des actions UMANIS, directement ou par l'intermédiaire de la société LP qu'il contrôle, à concurrence d'un montant qui pourrait atteindre 500 000 € ;
- M. Olivier Pouligny envisage d'acquérir des actions UMANIS, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société holding qu'il constituerait et dont il détiendra le contrôle, dans la limite de 200 000 €.

Ces acquisitions interviendront avant le 31 décembre 2009.

Plusieurs hypothèses sont envisageables :

- en cas d'acquisition de plus de 117 877 actions par M. Laurent Piepszownik, celui-ci franchira individuellement en hausse, à titre direct, le seuil du tiers du capital de la société UMANIS, ce qui engendre une obligation au dépôt d'un projet d'offre publique, conformément à l'article 234-2 du règlement général ;

- en cas d'acquisition de plus de 492 500 actions (représentant 2% du capital de la société UMANIS) par M. Laurent Piepszownik, la détention individuelle de ce dernier, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société LP, comprise actuellement entre le tiers et 50% du capital et des droits de vote d'UMANIS, s'accroîtra au-delà de 2% en moins de douze mois, ce qui engendre une obligation au dépôt d'un projet d'offre publique, conformément à l'article 234-5 du règlement général ;
- en cas d'acquisition de plus de 492 500 actions (représentant 2% du capital de la société UMANIS) par M. Piepszownik et/ou par M. Pouligny, la détention du concert, comprise actuellement entre le tiers et 50% du capital d'UMANIS, s'accroîtra de plus de 2% en moins de douze mois, ce qui engendre une obligation au dépôt d'un projet d'offre publique, conformément à l'article 234-5 du règlement général.

Les membres du concert ont sollicité auprès de l'Autorité des marchés financiers le bénéfice d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique qui pourra résulter de ces acquisitions, sur le fondement des articles 234-8, 234-9 6° et 234-10 du règlement général.

Considérant que le concert constitué entre MM. Laurent Le Moigne, Olivier Pouligny et Laurent Piepszownik (à titre direct et indirect par l'intermédiaire de la société civile LP qu'il contrôle) détient au préalable la majorité des droits de vote d'UMANIS, et que l'équilibre dudit concert, au sein duquel M. Laurent Piepszownik est prédominant, ne sera pas modifié à l'issue des acquisitions projetées, quelles qu'en soient les modalités, l'Autorité des marchés financiers a accordé la dérogation demandée sur le fondement des dispositions réglementaires invoquées.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 24 625 010 actions représentant 33 259 106 droits de vote.